

Orco Property Group  
Société Anonyme  
40, Parc d'Activités Capellen  
L-8308 Capellen  
R.C.S. Luxembourg B 44996  
(ci-après désignée « la Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
TENUE AU SIEGE SOCIAL LE 30 AVRIL 2009**

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a été tenue au siège social ce jeudi 30 avril 2009 à 14h00 et a régulièrement délibéré sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR :**

<ol style="list-style-type: none"><li>1. Information sur l'impact de la décision des tribunaux français d'ouvrir une Procédure de Sauvegarde envers la Société ;</li><li>2. Présentation des comptes statutaires non audités et consolidés non audités clôturant le 31 décembre 2008 ;</li><li>3. Décision de report de l'assemblée générale convoquée pour approuver les comptes statutaires audités et les comptes consolidés audités clôturant le 31 décembre 2008 ainsi que pour approuver les élections statutaires ;</li><li>4. Divers.</li></ol>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. <i>Information on the impact of the French Court Protection from creditors ("Procédure de Sauvegarde") on the Company;</i></li><li>2. <i>Presentation of the unaudited annual accounts and unaudited consolidated accounts ending on December 31st, 2008;</i></li><li>3. <i>Decision to postpone the General Meeting convened to approve the audited annual accounts and audited consolidated accounts ending on December 31st, 2008, and the statutory elections;</i></li><li>4. <i>Miscellaneous.</i></li></ol>
---	--

\*En cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

**ENSUITE, L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A PRIS CONNAISSANCE DES PRESENTATIONS SUIVANTES :**

Présentation exposée par messieurs Jean-François Ott et Nicolas Tommasini, tous deux agissant au nom du conseil d'administration de la Société, concernant corrélativement l'impact de la décision des tribunaux français d'ouvrir une Procédure de Sauvegarde envers la Société ainsi que la présentation des comptes statutaires non audités et consolidés non audités de la Société clôturant le 31 décembre 2008, tel qu'annexé au présent procès-verbal;

**ENSUITE, LE PRESIDENT :**

1. A donné la liste des questions des actionnaires (annexée) et invite messieurs Jean-François Ott et Nicolas Tommasini à répondre aux questions des actionnaires ;
2. A confirmé que lors de l'approbation de la transaction avec COIOG S.à r.l., le 29 avril 2009, par le conseil d'administration de la Société, (« le Conseil), communiquée publiquement par la Société le 30 avril 2009, trois administrateurs ayant un conflit d'intérêt potentiel se sont abstenus de voter. Il s'agit de monsieur Jean-François Ott, de la société de droit Luxembourgeois OTT & CO S.A. et de la société de droit Luxembourgeois Central European Real Estate Management S.A., toutes deux représentées par le représentant légal monsieur Jean-François Ott.

**ENFIN ET APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE GENERALE A PRIS A LA RESOLUTION UNIQUE SUIVANTE :**

L'Assemblée Générale a délibéré et a décidé, comme suit, du report de l'assemblée générale convoquée pour approuver les comptes statutaires audités et les comptes consolidés audités de la Société clôturant le 31 décembre 2008 ainsi que du report des élections statutaires.

Vote pour: 830.361

Vote contre: /

Abstention: 962.783

Total 1.793.144